Image not found or type unknown

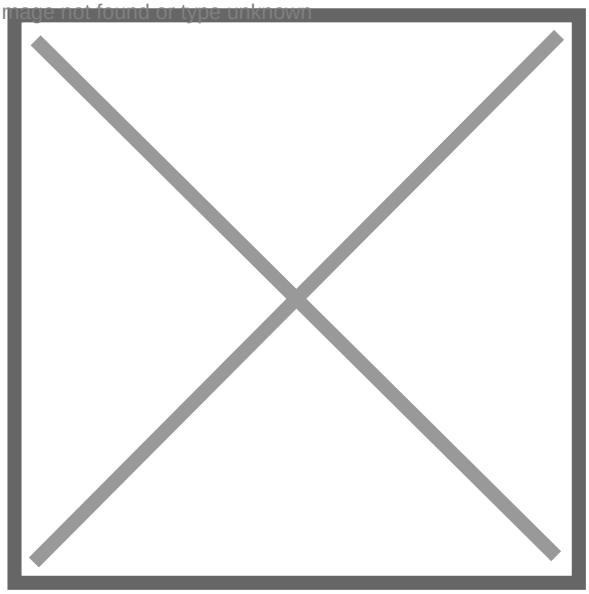

Trop perçu de loyer après déménagement

Par **Theophile974**, le **04/01/2018** à **11:20**

Bonjour, je viens d'emménager le 1er janvier dans un autre logement et ai donc déménagé le 31 décembre de l'autre. Tous les loyers de l'ancien ont systématiquement été réglés en début de mois depuis le début, en partie ou complètement par moi, et une autre par les aides au logement. Hors mon ancien propriétaire vient de recevoir l'aide du mois de décembre début janvier. C'est normal du point de vue de la CAF puisqu'elle verse l'aide à terme échu. Ce décalage a fait que le deuxième mois, j'ai payé de ma poche intégralement car le propriétaire l'exigeait. Je sais aujourd'hui qu'il n'en a pas le droit, mais la réalité n'est pas toujours conforme. Les loyers ayant été déjà complètement réglés, ça constitue bien un trop perçu égal au montant de l'aide. Suis je en droit de le lui réclamer? Il serait d'accord mais il veut être sûr, et moi aussi. Merci d'avance pour votre réponse et tous mes meilleurs voeux.

Théophile

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés